

Accident d'Exposition au Sang et aux produits biologiques

Conduite à tenir IMMEDIATEMENT

Utilisez le **KIT AES** disponible dans les unités de soins

COUPURE OU PIQURE avec un objet souillé par un liquide biologique ou projection sur peau lésée

- » Ne pas faire saigner
- » Laver immédiatement la zone cutanée lésée à l'eau et au savon doux puis rincer
- » Désinfecter en trempant dans un antiseptique pendant au minimum 5 minutes = Dakin Stabilisé ou Bétadine® dermique (jaune)

PROJECTION de sang ou de liquides biologiques sur muqueuse (œil, bouche)

- » Si port de verres de contact, les ôter et ne pas les remettre
- » Rincer immédiatement au sérum physiologique ou à l'eau courante pendant minimum 5 minutes

Patient source identifié

- » **Prévenir le médecin de l'unité de soins ou de garde** afin de :
 - **Vérifier en urgence** le statut sérologique du patient source dans le dossier médical
 - **Prescrire les sérologies** du patient source à **prélever en urgence avec les tubes du kit AES** (si patient inconscient l'informer lors de son réveil)
- » **Remplir le bon du Kit AES** disponible dans le service
- » **Acheminer les prélèvements en urgence par curseur au centre de biologie EST (32 96 09)**

Patient source NON identifié

» Exemples

- Prélèvement impossible
- Aiguille dépassant d'un sac poubelle

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

**Téléphonez en urgence
au service de Médecine de Santé au Travail**
☎ 31 60 01 – 31 60 27 – 31 60 02

Signalez l'accident
et suivez impérativement les consignes données

OU

A partir de 16h00 jusqu'à 8h30
+ week-end et jours fériés

**Rendez-vous en urgence au SMA
Pavillon A**

☎ 31 08 90 – 31 60 80
Pour évaluer le risque infectieux et décider
d'un traitement post exposition

DANS TOUS LES CAS

Et le plus rapidement possible, prendre contact avec le service de Médecine de santé au Travail

Pour :

Bâtiment 13 3^{ème} étage

☎ 31 60 01 – 31 60 27 – 31 60 02

- Réaliser la déclaration de l'accident du travail (48h)
- Effectuer votre prise de sang initiale
- Programmer le suivi sérologique

Pensez également à informer votre encadrement de l'accident